

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC MEMPHRÉMAGOG  
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY**

**Entrée en vigueur du règlement  
n° 2014-03 modifiant le  
règlement de plan d'urbanisme  
2000-07**

---

Lors de sa séance régulière du 7 avril 2014, le conseil municipal a adopté le règlement n° 2014-03 modifiant le règlement de plan d'urbanisme 2000-07. La MRC Memphrémagog a émis un certificat de conformité le 7 mai 2014.

Le plan d'urbanisme est modifié pour se conformer à la modification du schéma (règlement 11-13) quant aux affectations agro-forestières de types 1 et 2 en remplacement de l'affectation agro-forestière ainsi qu'à la redélimitation de l'aire agricole. Ces modifications visent à permettre par le biais de modifications aux règlements de zonage et lotissement, à mettre en force la décision de la CPTAQ concernant des préautorisations à des fins résidentielles en zone agricole permanente (zone verte).

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi. Toute personne peut consulter le règlement au bureau de la municipalité durant les heures normales d'ouverture.

Donné à North Hatley, le 14 mai 2014

Liane Breton  
Directrice générale